



Assurances & Prévoyance

NAVIGATOR
Insurance Brokers Ltd.

Unit 8E, Golden Sun Centre, 223 Wing Lok St, Sheung Wan, Hong Kong
Tel : +852 2530 2530 | Fax : +852 2530 2535
Email : crew@navigator-insurance.com | www.navigator-insurance.com



EXPAT UNO

Garanties 2015

SOMMAIRE

GARANTIES SANTE	3
RECHARGE ON DEMAND	4
REPORT DE FORFAIT	4
SERVICES INTERNET	4
LES AUTRES GARANTIES	5
LA GARANTIE INCLUSE	5
LES GARANTIES OPTIONNELLES	5
LES GARANTIES PREVOYANCE OPTIONNELLES	6
EXTRAIT DES CONDITIONS GENERALES	8
PERSONNES ASSUREES	8
CONCLUSION ET DUREE D'ADHESION	8
DELAIS D'ATTENTE	9
TERRITORIALITE	9
COTISATIONS	9
MODALITES DE REMBOURSEMENT	10
QUELS DOCUMENTS POUR LE REMBOURSEMENT DE VOS FRAIS DE SANTE ?	10
QUELS SOINS SONT SOUMIS A ENTENTE PREALABLE ?	10
QUE FAIRE EN CAS D'HOSPITALISATION ?	10

		Formule 1	Formule 2	Formule 3	Formule 4	
PLAFONDS ANNUELS PAR PERSONNE		200 000 €	350 000 €	500 000 €	1 000 000 €	
HOSPITALISATION MEDICALE - CHIRURGICALE + 24H						
Frais hospitaliers et ambulance						
Honoraires (médecin, chirurgien, anesthésiste)		100 % FR *	100 % FR	100 % FR	100 % FR	
Chambre privée ou semi-privée standard		100 % FR	100 % FR	100 % FR	100 % FR	
		dans la limite de : 200 € / jour pendant les 12 premiers mois du contrat	dans la limite de : 300 € / jour pendant les 12 premiers mois du contrat	dans la limite de : 400 € / jour pendant les 12 premiers mois du contrat	dans la limite de : 500 € / jour pendant les 12 premiers mois du contrat	
		300 € / jour à partir du 13 ^{ème} mois du contrat	400 € / jour à partir du 13 ^{ème} mois du contrat	500 € / jour à partir du 13 ^{ème} mois du contrat 100 % des frais réels à partir du 25 ^{ème} mois	100 % des frais réels à partir du 13 ^{ème} mois	
Forfait hospitalier journalier		100 % FR	100 % FR	100 % FR	100 % FR	
Lit d'accompagnant enfant - de 16 ans (max 10 jours/an)		-	max 50 € / jour	max 50 € / jour	max 50 € / jour	RECHARGE*** "ON DEMAND"
MATERNITE						
Forfait maternité (dès le 11 ^{ème} mois d'adhésion) dont consultations, laboratoire, radiologie et accouchement simple		-	-	zones A et B = 5 000 € zone C = 8 000 €	zones A et B = 8 000 € zone C = 13 000 €	Recharge Maternité + 3 000 €
Si accouchement avec complications		-	-	doublement du forfait simple		
MEDECINE COURANTE (HORS MATERNITE)						
NIVEAU DE PRISE EN CHARGE		-	100 % FR	100 % FR	100 % FR	
Consultation et visite médecin généraliste		-	max 50 € / acte	max 120 € / acte	max 150 € / acte	
Consultation et visite médecin spécialiste		-	max 80 € / acte	max 150 € / acte	max 180 € / acte	
Auxiliaires médicaux		-	max 80 € / acte	max 150 € / acte	max 180 € / acte	
Laboratoire		-	100 % FR	100 % FR	100 % FR	
Pharmacie		-	100 % FR	100 % FR	100 % FR	
Imagerie - Radiologie - Echographie		-	100 % FR	100 % FR	100 % FR	
Actes techniques médicaux		-	100 % FR	100 % FR	100 % FR	
Bilan de santé (tous les 3 ans)		-	200 €	400 €	500 €	RECHARGE "ON DEMAND"
Honoraires de praticien non remboursés par le RO** ostéopathe, chiropracteur, homéopathe, acupuncteur, diététicien.		-	-	Forfait Bien-être 500 € dans la limite de 150 € / acte	Forfait Bien-être 1 000 € dans la limite de 180 € / acte	Recharge Bien-être + 500 €
Report forfait Bien-être non consommé si non consommation en année d'adhésion N-1		-	-	50%	50%	RECHARGE "ON DEMAND"
DENTAIRE ET OPTIQUE						
FORFAIT DENTAIRE ET OPTIQUE GLOBAL réparti en		-	-	750 €	1 500 €	Recharge Optique & Dentaire + 1 000 €
Forfait Dentaire		-	-	500 €	1 000 €	
Soins et Prothèses/Implants dentaires		-	-	100 % FR	100 % FR	
Orthodontie enfant		-	-	100 % FR	100 % FR	
Forfait Optique		-	-	250 €	500 €	
Verres et monture		-	-	100 % FR	100 % FR	
Lentilles		-	-	100 % FR	100 % FR	
Report forfait DENTAIRE ET OPTIQUE non consommé si non consommation en année d'adhésion N-1		-	-	50%	50%	RECHARGE "ON DEMAND"
PROTHESES ET APPAREILLAGES						
FORFAIT GLOBAL		-	-	1 500 €	3 000 €	Recharge Appareillage + 1 500 €
Appareillage suite à hospitalisation		-	-	100 % FR	100 % FR	
Appareillage - Orthopédie - Prothèses auditives		-		max 300 € / acte	max 600 € / acte	
OFFERT	ASSISTANCE World zen "Avant de partir"	EN OPTION	ASSISTANCE & RAPATRIEMENT SANITAIRE World zen PREVOYANCE RESPONSABILITE CIVILE			

* FR: Frais réels

** RO: Régime obligatoire de Sécurité sociale

*** Recharge "on demand": une seule recharge par personne et par an, à partir de la formule 3.

Les plafonds s'entendent par année d'adhésion (12 mois à compter de la date d'adhésion). Les remboursements sont effectués dans la limite des frais engagés.

Pour les exclusions, les délais d'attente et les conditions d'adhésion et de résiliation: se référer aux Conditions Générales EXPAT UNO.

Une demande d'entente préalable doit être effectuée pour les actes en série, l'hospitalisation, la maternité ainsi que les prothèses médicales et dentaires.

Zone A: monde entier à l'exclusion des pays relevant de la zone B ou C ci-dessous.

Zone B: Arabie Saoudite, Australie, Bahrein, Biélorussie, Bosnie, Brésil, Chine, Émirats Arabes Unis, Espagne, Grande Bretagne, Hong Kong, Irlande, Israël, Italie, Liban, Monaco,

Nouvelle Calédonie, Nouvelle Zélande, Portugal, Qatar, Russie, Singapour, Suisse et Taiwan,

Zone C: Canada, Etats-Unis, Japon.

RECHARGE ON DEMAND

Avec la Recharge on Demand à partir de la formule 3, rechargez directement vos forfaits sur votre espace personnalisé www.henner.com pour les ajuster à votre consommation.

Quatre forfaits sont à votre disposition :

- ▶ Maternité,
- ▶ Optique/Dentaire,
- ▶ Bien-être,
- ▶ Prothèse médicale et appareillage.

Le nouveau forfait peut être souscrit individuellement dès le 11^{ème} mois d'adhésion pour la maternité et le 7^{ème} mois pour les autres recharges. Il peut être utilisé immédiatement après rechargement, et au plus tard dans les 12 mois. Les plafonds et les cotisations sont exprimés par personne.

	Plafond	Cotisations annuelles*
Maternité	3 000 €	553,46 €
Bien-être	500 €	83,02 €
Optique & Dentaire	1 000 €	415,11 €
Appareillage	1 500 €	249,06 €

*COTISATIONS NON FRACTIONNABLES

REPORT DE FORFAIT

Avec le report de forfait, si vous n'avez demandé aucun remboursement en Optique-Dentaire et/ou en Bien-être pendant une année d'adhésion (date d'adhésion à date anniversaire), la moitié du forfait est reportée sur l'année suivante.

Les reports ne se cumulent pas d'année en année.

EXEMPLES



SERVICES INTERNET

Restez connecté grâce au site www.henner.com.

Votre espace sécurisé vous permet de :

- ▶ Télécharger de nombreux documents : formulaire de demande de remboursement, demande d'entente préalable, guide du bénéficiaire...,
- ▶ Trouver un professionnel de santé dans le réseau de soins,
- ▶ Consulter vos décomptes de remboursements et suivre le détail de vos consommations médicales,
- ▶ Consulter vos factures et régler vos cotisations par carte bancaire,
- ▶ Trouver les coordonnées de votre interlocuteur HENNER,
- ▶ Modifier vos coordonnées bancaires, postales et email,
- ▶ Recharger vos forfaits avec la Recharge On Demand.



LA GARANTIE INCLUSE

► L'ASSISTANCE WORLD ZEN « AVANT DE PARTIR »

En souscrivant l'offre **EXPAT UNO**, bénéficiez gratuitement de **l'assistance World Zen « Avant de partir »**.

L'ensemble de ces prestations a été spécialement étudié pour les expatriés ; GARANTIE ASSISTANCE offre un service de qualité et l'accès à des prestations spécifiques :

- Conseils médicaux par téléphone & Services d'informations concernant les vaccinations,
- Recommandations de prestataires médicaux et orientations médicales,
- Renseignements sur les formalités administratives sur les pays dans lesquels vous devez vous rendre.

LES GARANTIES SANTE OPTIONNELLES

► L'ASSISTANCE & RAPATRIEMENT SANITAIRE WORLD ZEN

HENNER vous propose également d'ajouter **l'Option Assistance World Zen** à vos garanties. En cas d'urgence, vol ou perte de papier, conflit juridique, maladie grave ou décès, cette assistance vous offre :

- Un accompagnement dans l'organisation des démarches souvent lourdes,
- Des renseignements rapides pour agir au plus juste et le plus efficacement.

Nature des garanties	Limite des garanties
Assistance en cas de maladie ou d'accident Rapatriement sanitaire (envoi d'une équipe médicale sur place si nécessaire...) Titre de transport pour un accompagnant ou rapatriement des membres de la famille en cas d'hospitalisation en France > à 90 jours ou accompagnement des enfants mineurs pour les ramener en France ou garde des enfants	Frais réels
Transport médical d'urgence vers l'hôpital le plus proche où les soins médicaux adéquats sont accessibles	Frais réels
Mise à disposition d'un billet d'avion A/R pour un proche en cas d'hospitalisation > à 7 jours consécutifs dans le pays d'expatriation + frais de séjour	Frais réels 80 €/ nuit/7 nuits
Garde des enfants de moins de 16 ans au domicile en cas d'hospitalisation > à 7 jours consécutifs ou en cas de décès de l'Adhérent dans le pays d'expatriation	max. 300 €
Mise à disposition d'un billet d'avion pour le retour dans le pays d'expatriation à l'issue de la convalescence	Frais réels
Rapatriement du corps en cas de décès Frais de cercueil et frais annexes Transport de l'aéroport vers le lieu d'inhumation	Frais réels max. 800 € max. 800 €
Mise à disposition d'un billet d'avion en cas de décès accidentel d'un membre de la famille (parents ou enfants)	Frais réels
Frais de secours suite à un accident de ski	max. 1 534 €
Assistance juridique Honoraires d'avocat Avance d'une caution	max. 1 900 € max. 15 000 €
Assistance administrative Avance de fonds	max. 800 €
Assistance psychologique par téléphone	
Assistance Sécurité par téléphone	

Cotisations trimestrielles Monde entier	
Célibataire	Couple ou Famille
45,00 €	78,00 €

► RESPONSABILITE CIVILE (VIE PRIVEE)

Cette garantie vous permet la prise en charge des conséquences financières des dommages corporels, matériels et immatériels causés à autrui dans le cadre de la vie privée uniquement.

Nature des garanties	Limite des garanties
Tous dommages confondus dont :	7 622 451 €/sinistre
► Dommages matériels et immatériels consécutifs En complément d'une multirisque habitation locale pour les risques locatifs (dégât des eaux, incendie etc.)	762 245 € /sinistre
► Défense	15 250 €/sinistre
Franchise de 305 € sur tout dommage autre que corporel	
Cotisations <u>annuelles</u> par famille (non fractionnables)	
Option 1	Option 2
120 €	180 €
Monde entier hors USA/Canada	Monde entier

LES GARANTIES PREVOYANCE OPTIONNELLES

Les garanties prévoyance sont optionnelles et sont réservées au souscripteur du contrat qui exerce une activité professionnelle en dehors de son pays d'origine.

► DECES / INVALIDITE ABSOLUE ET DEFINITIVE (TOUTES CAUSES)

Cette garantie vous permet d'obtenir le versement d'un capital en cas de Décès ou d'Invalidité Absolue et Définitive (nécessité d'une tierce personne pour effectuer les actes ordinaires de la vie), à choisir à l'adhésion parmi les montants indiqués ci-dessous (Invalidité Absolue et Définitive constatée avant l'âge de 60 ans).

COTISATIONS TRIMESTRIELLES

CAPITAUX	Jusqu'à 30 ans	31- 40 ans	41- 50 ans	51- 60 ans	61 - 65 ans
15 000 €	8,70 €	14,10 €	22,80 €	50,70 €	106,20 €
35 000 €	20,40 €	32,70 €	53,70 €	118,50 €	248,10 €
65 000 €	37,80 €	60,60 €	99,30 €	219,90 €	460,80 €
95 000 €	55,20 €	88,80 €	145,50 €	321,60 €	673,20 €
125 000 €	72,90 €	116,70 €	191,10 €	423,00 €	885,90 €
155 000 €	90,30 €	144,90 €	237,00 €	524,70 €	1098,60 €
310 000 €*	180,60 €	289,80 €	474,00 €	1 049,40 €	2 197,20 €

* Pour toute demande de capital supérieur à 155 000 €, une déclaration de santé approfondie vous sera demandée.

► DECES ACCIDENTEL ET INFIRMITE PERMANENTE ACCIDENTELLE

Cette garantie vous permet d'obtenir le versement d'un capital, à choisir à l'adhésion parmi les montants indiqués ci-dessous en cas de décès accidentel ou d'infirmité permanente accidentelle.

Capital	Cotisations Trimestrielles
60 000 €	21,00 €
90 000 €	31,50 €
130 000 €	45,60 €
160 000 €	56,10 €
180 000 €	63,00 €

► **RENTE EDUCATION (OBLIGATION DE SOUSCRIRE LE CAPITAL DECES – INVALIDITE ABSOLUE ET DEFINITIVE)**

Cette garantie vous permet en cas de décès, de prévoir le versement d'une rente annuelle aux enfants à charge survivants et poursuivant des études, en fonction de leurs âges (**3 options possibles**) :

RENTES ANNUELLES

AGE	Option 1	Option 2	Option 3
Jusqu'à l'âge de 11 ans inclus	1 500 €	2 500 €	3 500 €
De 12 ans à 17 ans inclus	2 500 €	3 500 €	4 500 €
De 18 ans à 26 ans inclus	3 500 €	4 500 €	5 500 €

Cotisations trimestrielles	24,30 €	38,70 €	55,80 €
-----------------------------------	----------------	----------------	----------------

► **ARRET DE TRAVAIL (OBLIGATION DE SOUSCRIRE LE CAPITAL DECES - INVALIDITE ABSOLUE ET DEFINITIVE)**

Cette garantie vous permet en cas d'arrêt de travail (suite à accident ou maladie) d'obtenir le versement d'Indemnités Journalières en cas d'incapacité temporaire de travail après expiration de la franchise (au choix 30 ou 60 jours) puis le versement d'une rente en cas d'invalidité permanente. Le versement des prestations cesse au 65^{ème} anniversaire de l'assuré en cas d'incapacité temporaire de travail, au 60^{ème} anniversaire de l'assuré en cas d'invalidité permanente.

COTISATIONS TRIMESTRIELLES EN EUROS

	Jusqu'à 30 ans		31- 40 ans		41- 50 ans		51- 60 ans		61- 65 ans	
Montants des Indemnités Journalières	30 jours *	60 jours *	30 jours *	60 jours *	30 jours *	60 jours *	30 jours *	60 jours *	30 jours *	60 jours *
15 €	27,60	21,60	38,40	30,60	58,20	46,20	76,50	60,90	87,00	69,30
30 €	55,20	43,80	77,40	61,20	116,70	92,70	154,20	122,40	175,20	139,20
45 €	82,80	65,40	115,80	91,80	174,90	138,90	230,70	183,00	262,20	208,50
60 €	110,40	87,30	154,80	122,70	233,70	185,70	308,10	244,50	350,10	278,40
75 €	138,00	109,20	193,20	153,00	291,60	231,90	384,90	305,40	437,10	347,70
90 €	165,30	130,80	231,60	183,60	349,80	278,10	461,40	366,00	524,10	417,00
105 €	193,20	152,70	270,60	214,20	408,60	324,60	538,80	427,50	612,30	486,90
120 €	220,50	174,60	309,00	244,80	466,50	370,80	615,60	488,40	699,30	556,20
135 €	248,40	196,50	348,00	275,70	525,30	417,60	693,00	549,90	787,20	626,10
150 €	275,70	218,10	386,40	306,00	583,20	463,50	769,80	610,50	874,20	695,40
300 €**	551,40	436,20	772,80	612,00	1 166,40	927,00	1 539,60	1 221,00	1 748,40	1 390,80

Une carence de 3 mois est appliquée pour les accidents de travail d'origine non accidentelle à compter de la date d'adhésion.

* Franchise

** Pour toute demande d'indemnité Journalière supérieure à 150 €, une déclaration de santé approfondie vous sera demandée.

PERSONNES ASSUREES

L'Adhérent français exerçant une activité professionnelle, résidant à l'étranger, et âgé de moins de 60 ans à l'adhésion ainsi que, lorsque l'extension des garanties frais de santé a été demandée, moyennant ajustement des cotisations :

- ▶ Le conjoint ou en l'absence de conjoint et sous réserve de la fourniture d'un certificat de concubinage notoire (ou à défaut d'une attestation sur l'honneur de vie commune), le concubin, à condition **qu'il n'exerce pas d'activité professionnelle**,
- ▶ Les enfants de l'Adhérent et ceux de son conjoint/concubin, s'ils vivent au foyer, **âgés de moins de 20 ans**,
- ▶ Les enfants de l'Adhérent, et s'ils vivent au foyer, ceux de son conjoint/concubin, **âgés de 20 à 28 ans inclus**, poursuivant des études secondaires ou supérieures. Dans ce cas, un certificat de scolarité est exigé chaque année.

L'attention des bénéficiaires est attirée sur le fait que la souscription au présent régime ne les exonère pas de l'affiliation aux régimes éventuels obligatoires du pays dans lequel ils sont expatriés.

CONCLUSION ET DUREE D'ADHESION

L'adhésion prend effet à la date mentionnée sur le bulletin d'adhésion et au plus tôt, le lendemain du jour de la réception du dossier complet sous réserve de l'accord du médecin conseil.

L'adhésion est souscrite pour une durée de 12 mois minimum. Elle est reconduite tacitement chaque année à la date anniversaire pour 12 mois.

Elle peut être dénoncée par courrier recommandé en respectant un préavis de 2 mois avant la date de renouvellement.

L'adhésion cesse :

A l'initiative de l'Adhérent par l'envoi d'un courrier recommandé s'il n'appartient plus à la définition des admissibles, en cas de :

- ▶ Rupture du contrat de travail ou arrêt d'activité,
- ▶ Liquidation de la retraite,
- ▶ Retour définitif en France (l'adhésion peut être maintenue pendant 3 mois).

A l'initiative de HENNER lorsque :

- ▶ L'Adhérent a atteint l'âge limite contractuel de 65 ans en famille ou de 70 ans en célibataire/couple,
- ▶ Pour non paiement des cotisations après accomplissement des formalités prévues,
- ▶ Pour fausse déclaration concernant l'état de santé de l'Adhérent ou d'un bénéficiaire,
- ▶ En cas de résiliation des contrats souscrits auprès de l'Assureur.

Dans tous les cas, la date de résiliation ne peut être rétroactive à la date de la demande.

DELAIS D'ATTENTE

A compter de la date d'adhésion, d'adjonction, d'augmentation du niveau de garantie ou du changement de zone vers une zone supérieure, les frais sont soumis à un délai d'attente dont la durée s'élève à :

- ▶ **10 mois** : pour les frais liés au suivi de la grossesse et à l'accouchement,
- ▶ **3 mois** : pour les frais ambulatoires courants et l'hospitalisation.
- ▶ **6 mois** : pour les actes dentaires, l'optique et les prothèses médicales.

Les délais d'attente de 3 et 6 mois peuvent être supprimés sous certaines conditions :

- ▶ Si l'assuré et ses bénéficiaires justifient à la souscription d'une couverture sociale équivalente et immédiatement antérieure à la demande d'affiliation au présent contrat en joignant au dossier une attestation d'assurance datée de moins d'un mois,
- ▶ En cas d'accident ou de maladie inopinée survenu postérieurement à la date d'admission à l'assurance,
- ▶ En cas de mariage lorsque la demande d'adhésion du conjoint parvient dans les 90 jours qui suivent la date du mariage,
- ▶ En cas d'inscription d'un nouveau-né à sa date de naissance, si la demande est réalisée dans les 90 jours qui suivent sa naissance.

TERRITORIALITE

La garantie est acquise dans la zone tarifaire choisie et **en France** lors de retours de moins de 90 jours consécutifs. La zone C donne également accès aux soins dans les zones B et A, la zone B donne également accès aux soins dans la zone A, la zone A ne donne pas d'accès aux soins engagés dans une autre zone.

- ▶ **La zone A** correspond au monde entier à l'exclusion des pays relevant de la zone B ou C ci-dessous.
- ▶ **La zone B** correspond aux pays suivants : Arabie Saoudite, Australie, Bahreïn, Biélorussie, Bosnie, Brésil, Chine, Émirats Arabes Unis, Espagne, Grande Bretagne, Hong-Kong, Irlande, Israël, Italie, Liban, Monaco, Nouvelle Calédonie, Nouvelle Zélande, Portugal, Qatar, Russie, Singapour, Suisse et Taïwan.
- ▶ **La zone C** comprend le Canada, les États-Unis et le Japon.

La garantie est néanmoins acquise lors de séjours temporaires de moins de 90 jours consécutifs en dehors de la zone tarifaire choisie pour tout **accident ou maladie inopinée**. Pour un séjour au-delà de 90 jours consécutifs en dehors de la zone tarifaire choisie, l'Adhérent doit faire part à Henner du changement de zone pour l'ajustement de sa cotisation.

COTISATIONS

Les cotisations sont calculées en fonction du choix de la zone, du niveau, des options et de l'âge de l'Adhérent et de son éventuel bénéficiaire au jour de l'adhésion pour la cotisation couple.

Elles sont payables d'avance en euro, trimestriellement, semestriellement ou annuellement, par prélèvement automatique, carte bancaire, virement bancaire ou chèque. Le règlement par chèque d'un acompte de cotisations équivalent à six mois d'adhésion est une condition nécessaire à la prise d'effet du régime en cas de paiement par virement bancaire ou chèque.

A la date anniversaire de renouvellement de votre contrat, votre cotisation, en dehors de la variation annuelle liée à l'âge atteint par l'Adhérent et son éventuel bénéficiaire, évoluera en fonction des résultats techniques du contrat [EXPAT UNO](#).

A défaut de paiement des cotisations dues dans le mois qui suit l'appel des cotisations émanant de HENNER, les garanties pourront être suspendues 30 jours après l'envoi d'une lettre recommandée constituant la mise en demeure prévue à l'article L113.3 du Code des Assurances français, le droit de poursuivre le paiement des cotisations étant réservé par ailleurs, ainsi que celui de résilier l'adhésion 10 jours après l'expiration du délai de 30 jours mentionné ci-dessus.

QUELS DOCUMENTS JOINDRE POUR LE REMBOURSEMENT DE VOS FRAIS DE SANTE ?

- ▶ Formulaire de demande de remboursement (soins à l'étranger),
- ▶ Feuilles de soins type Sécurité Sociale (soins en France),
- ▶ Factures originales, détaillées et acquittées,
- ▶ Prescriptions médicales (médicaments, laboratoire, radiologie...),
- ▶ Accord du Département Médical (pour les soins soumis à entente préalable).

QUELS SOINS SONT SOUMIS A ENTENTE PREALABLE ?

- ▶ Hospitalisations (y compris l'accouchement),
- ▶ Actes en série médicaux et chirurgicaux (kinésithérapie, orthophonie...),
- ▶ Prothèses dentaires et médicales,
- ▶ Orthopédie dento-faciale.

La demande doit être adressée au département Médical au moins 10 jours avant le début du traitement

QUE FAIRE EN CAS D'HOSPITALISATION ?

Vous bénéficiez de la dispense d'avance des frais en cas d'hospitalisation. L'établissement hospitalier facture directement HENNER - GMC à réception d'une lettre de prise en charge.

Pour les USA ou le Canada, contactez gratuitement notre correspondant Olympus.

Pour les autres pays soumettez le formulaire de « Demande d'Entente Préalable - Hospitalisation » dûment complété (coordonnées de l'établissement hospitalier, nature de l'intervention, coût prévisionnel, date de l'admission...) à votre Unité de Gestion :

- ▶ **Hospitalisation non urgente (prévue)** : au moins 10 jours avant l'admission.
- ▶ **Hospitalisation urgente** : dans un délai de 3 jours après l'admission.

Toute prolongation est soumise à une nouvelle demande d'entente préalable. Si la durée dépasse 30 jours, votre demande doit être renouvelée tous les 30 jours.

Les formulaires HENNER sont téléchargeables à tout moment sur votre espace personnalisé www.henner.com.



Les coordonnées d'Olympus et de votre Unité de Gestion sont mentionnées sur votre carte d'assuré.

Votre contact



Unit 8E, Golden Sun Centre, 223 Wing Lok St, Sheung Wan, Hong Kong
Tel : +852 2530 2530 | Fax : +852 2530 2535
Email : crew@navigator-insurance.com | www.navigator-insurance.com



Assurances & Prévoyance



réinventons / notre métier

Henner, SAS de courtage et de gestion d'assurances

Capital de 8 212 500 € - RCS Paris B 323 377 739

Siège social : 10 rue Henner - 75009 Paris.

Immatriculation ORIAS n° 07.002.039 (consultable sur www.orias.fr).

Relevant du contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution).

Service réclamations : Département Qualité : 10 rue Henner 75009 Paris

AXA France Vie

SA au capital de 487 725 073,50 € - 310 499 959 R.C.S PARIS

Entreprise régie par le code des Assurances

Siège social : 313 Terrasses de l'Arche
92727 NANTERRE Cedex

EXPAT UNO est une offre santé structurée par formules.

Cette offre a été conçue par HENNER qui en assure également la distribution et la gestion. Elle est mutualisée dans le cadre de contrats de groupe souscrits par La GMC (La Garantie Médicale et Chirurgicale), association Loi 1901 appartenant à HENNER, auprès des assureurs indiqués ci-dessus.